

Contrat Temps Libres - Prolongement du contrat en cours

M. l'Adjoint BAUD, Rapporteur : A l'occasion du dernier Comité de Pilotage, la Caisse d'Allocation Familiales a fait la proposition de prolonger jusqu'au 31 décembre 2005 le Contrat Temps Libres en cours, signé le 1^{er} juillet 2002 et prolongé du 1^{er} juillet 2004 au 31 décembre 2004.

Ce prolongement a le triple intérêt :

- de permettre à la Ville de mener à bien l'évaluation en cours du CTL (atteinte des objectifs, concrétisation du schéma de développement, engagement des opérateurs et des partenaires,...) et de prendre en compte notamment de façon partagée les résultats de l'Observatoire permanent des Centres de Loisirs mis en place par la Ville,

- de lui permettre d'étudier à partir de cette évaluation et d'un état des lieux de l'offre de loisirs en direction des 6-16 ans, les nouvelles orientations à se donner pour les trois prochaines années,

- et de mise à la cohérence recherchée avec les Contrats Enfance et Contrat Éducatif Local qui seront appelés également à se renouveler pour 2006-2008.

Le Conseil Municipal est invité à en décider et à autoriser M. le Maire à signer l'avenant à intervenir pour le prolongement du Contrat Temps Libres jusqu'au 31 décembre 2005.

Après en avoir délibéré et sur avis favorables unanimes des Commissions n° 4 et du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 28 décembre 2004.